

lecteur de Baviere s'est fait proclamer Roi & Souverain héréditaire du Royaume de Boheme le 8. Decembre avec toutes les cérémonies usitées en pareille occasion. Le 10. il parut une Ordonnance de ce Prince, dont voici la traduction.

CHARLES-ALBERT, par la grace de Dieu, Roi de Boheme, Duc de la Haute & Basse Baviere, & du Haut-Palatinat, Comte Palatin du Rhin, Archiduc d'Autriche, Electeur du saint Empire Romain &c. A tous & un chacun nos fidèles & obéissans Prélats, Seigneurs, Nobles, Bourgeois &c. nôtre grace Royale & Electorale.

AME'S ET LOYAUX.

Ayant déjà été proclamé Roi & Souverain héréditaire légitime de nôtre Royaume de Boheme, au moyen de la publication faite dans les Villes Royales de Prague, de même que des Lettres Patentés qui ont été envoyées, & ensuite affichées, comme de coutume, dans tous les Cercles, Nous avons résolu de recevoir l'hommage héréditaire accoutumé de nos amés & loyaux Etats de nôtre Royaume de Boheme, & fixons à cet effet le Mardy dix-neuf de ce mois, ordonnant en consequence, que ce jour-là à sept heures du matin vous vous trouviez infailliblement à nôtre Château Royal de Prague, pour nous prêter l'hommage héréditaire qui nous est dû. Quant à ceux de nos Etats qui ne se trouvent pas actuellement dans le Royaume, Nous fixons le Lundi 8. Janvier; & quant à ceux qui sont hors de l'Empire, le 8. du mois de Fevrier, afin de prêter hommage aux Commissaires, que nous établirons ici pour le recevoir en nôtre nom. Comme chacun est obligé par son devoir à se conformer